

Publié le : 23/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023 à 17h00

Question n°10

Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Madame Valéry GARCIA, arrive à 17h51 et vote à partir de la question n°11 / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX, arrive à 17h07 et vote à partir de la question n°2 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX, quitte la séance à 17h35 et vote jusqu'à la question n°5 / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient excusés :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

RECU EN PREFECTURE

Le 23 octobre 2023

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC - S2LOW

025-262500564-20231018-D001761I0-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

<u>Résumé</u>: Ce rapport vise à informer le Conseil d'Administration des différents documents signés par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence au titre de l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La présente délibération liste les dernières décisions prises concernant les locations de locaux, l'attribution de marchés publics et les régies du CCAS.

Par délibération du 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration a délégué à la Vice-présidente son pouvoir de décision dans les matières visées par l'article R-123-21.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), toute délégation de compétence consentie par le Conseil d'Administration au titre de l'article R.123-1 du CASF doit faire l'objet d'un compte-rendu devant l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, cette délibération prévoit également que toutes ces décisions peuvent être signées par la Vice-présidente ou par un Directeur dans le cadre des délégations prévues par arrêté.

I. Conventions de mise à disposition de locaux

A. Locaux du CCAS mis à disposition de tiers

| Tiers | Objet | Date de signature |
|----------|---|-------------------|
| DOUBSTEO | Mise à disposition partagée de locaux : - à la Résidence sociale L'Agora, - du 1er juin 2023 au 31 août 2024, - à titre gracieux. | 2 juin 2023 |

II. Marchés publics

| Entreprise | Objet | Date de début du marché |
|---|--|----------------------------|
| LES GENTELEMEN DU DEMENAGEMENT | Prestation de déménagement des résidents de la Résidence Autonomie Huot, d'un montant maximum de 30 000 € HT (36 000 € TTC), pour une durée d'un an. | 25 mai 2023 |
| SIEL BLEU | Prestation d'activités physiques adaptées pour les Résidences Autonomie, d'un montant de 3 000 à 40 000 € HT, pour une durée de 4 ans et 3 mois. | 5 juin 2023 |
| JEAN EUDE - BLANCHISSERIE DU REFUGE | Réinsertion professionnelle pour des prestations de blanchissage dans les Résidences Autonomie, d'un montant maximum de | 5 juin 2023 |

| Entreprise | Objet | Date de début du marché |
|--------------------------|--|----------------------------|
| | 90 000 € HT/TTC (24 mois), pour une durée de 4 ans et 3 mois. | |
| LE PACTE DES GEOLIERS | Accompagnement à la création d'un escape game de sensibilisation aux troubles psychiques, d'un montant de 950 € HT (1 140 € TTC), pour une durée de 6 mois. | 12 juin 2023 |
| AIR | Evaluation externe de l'ESCAPADE, pour un montant de 5 760 € HT (6 912 € TTC), pour une durée de 10 mois. | 19 juin 2023 |
| ADDSEA | Entretien des sépultures 2023 et 2024, pour un montant de 5 851 € HT/TTC, pour une durée de 16 mois. | 28 juillet 2023 |
| BTS | Service de blanchissage, nettoyage et location de linge pour la Direction des Solidarités, pour un montant maximum de 80 000 € HT (96 000 € TTC), pour une durée de 4 ans et 3 mois. | 21 août 2023 |

III. Arrêtés de régies

| Numéro | Objet | Date de signature |
|---------------|--|-------------------|
| FIN.23.05.A1 | Régie d'avance n°619 – Direction des Solidarités – Urgence santé – Modification et création de la régie | 15 juin 2023 |
| FIN.23.05.A2 | Régie d'avance n°601 – Direction des Solidarités – Secours d'urgence – Modification et création de la régie | 15 juin 2023 |
| FIN.23.05.A11 | Régie de recettes n°426 – Direction de l'Autonomie – Maison des Séniors – Abrogation de l'arrêté n°2022-23 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie | 29 juin 2023 |
| FIN.23.05.A12 | Régie de recettes n°414 – Direction des Solidarités – Maison relais Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-24 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie | 19 juillet 2023 |
| FIN.23.05.A13 | Régie de recettes n°412 – Direction des Solidarités – LTA Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-23 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie | |
| FIN.23.05.A14 | Régie de recettes n°410 – Direction des Solidarités – CHRS Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-22 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie | 19 juillet 2023 |

| Numéro | Objet | Date de signature |
|---------------|--|--------------------|
| FIN.23.05.A15 | Régie de recettes n°402 – Direction des Solidarités – Résidence sociale Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-21 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie | 19 juillet 2023 |
| FIN.23.05.A16 | Régie n°609 – Direction des Solidarités – CHRS Agora (ex « Les Géraniums ») – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie | 10 :-: : 11-4 0000 |
| FIN.23.05.A17 | Régie n°425 – Direction de l'Autonomie – Logement intergénérationnel – Abrogation de l'arrêté n°2021-18 – Création de la régie | 19 juillet 2023 |
| FIN.23.05.A18 | Régie n°430 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie Le Marulaz – Abrogation de l'arrêté n°2021-17 – Création de la régie | 19 juillet 2023 |
| FIN.23.05.A19 | Régie n°418 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie Les Hortensias – Abrogation de l'arrêté n°2021-13 – Création de la régie | 19 juillet 2023 |
| FIN.23.05.A20 | Régie de recettes n°428 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie Les Lilas – Abrogation de l'arrêté n°2021-15 – Création de la régie | 19 juillet 2023 |

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,

✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme, La Vice-présidente du CCAS,

Sylvie WANLIN